

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 7 février 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur  
Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL,  
Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY,  
Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano  
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE,  
Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur  
Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à Mme Sylvie ROBY.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2023DELIB0010 - REMBOURSEMENT AUX USAGERS DE LA REPRÉSENTATION THÉÂTRALE DU 04  
DÉCEMBRE 2022 DU SPECTACLE " GROSSE CHALEUR "

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Maire n°2022DEC0137 en date du 28 juillet 2022, relative à l'organisation par la commune d'une représentation le 04 décembre 2022 du spectacle « Grosse Chaleur »,

Vu la décision du Maire n°2020DEC0189 en date du 24 décembre 2020 portant sur la création d'une régie d'avances et de recettes de l'action culturelle,

Vu l'avis de la commission Culture du 18 janvier 2023,

Considérant que la représentation du spectacle « Grosse Chaleur » a été annulée du fait de la production et reportée au vendredi 16 juin 2023,

Considérant que cette date ne convient pas à tous les usagers et qu'il y a lieu de rembourser certains d'entre eux, qui ont acheté les billets du spectacle « Grosse Chaleur » pour la représentation du dimanche 04 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

**ARTICLE 1 :** DECIDE de rembourser les spectateurs du prix des billets de la représentation du spectacle « Grosse Chaleur » initialement prévue le dimanche 04 décembre 2022.

**ARTICLE 2 :** DIT que les billets seront remboursés selon la liste des acheteurs détenue par la ville et sur présentation des billets par les usagers.

**ARTICLE 3 :** PRECISE que cette somme sera prévue au budget primitif 2023 au chapitre et article correspondant.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 février 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

